

ENGINS DE CHANTIER

Point réglementaire

Article R.4323-55 du Code du Travail

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire.

Article R.4323-56 du Code du Travail

La conduite de certains équipements présentant des risques particuliers, en raison de leurs caractéristiques ou de leur objet, est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur.

L'autorisation de conduite est tenue à la disposition de l'inspection du travail et des agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale.

Objectif

Maîtriser les règles de conduite et de sécurité concernant l'engin conformément à la réglementation.

Obtenir l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur conformément à l'arrêté du 2/12/98

Etre apte à passer le test du CACES conformément à la recommandation CRAM R 372 si cette option est choisie

Participants

Salariés présentant les aptitudes médicales requises, ayant l'expérience de la conduite d'engins de chantier. Les stagiaires devront se munir de leurs équipements de protection individuelle.

Programme

- ✓ La théorie :
 - Devoir et responsabilité des conducteurs d'engins de chantier
 - La réglementation
 - Qui peut conduire un engin de chantier
 - Disposition et classification
 - Risques inhérents à la fonction
 - Choix d'un engin et examen d'adéquation en fonction des travaux
 - Descriptions des différents organes techniques
 - Connaissances de base du code de la route et des signalisations de chantier
 - Règles générales de sécurité
 - Vérification et entretien d'usage à l'occasion de la prise et de la fin de poste
- ✓ La pratique :
 - Vérifications : Contrôle visuel de l'état de l'engin et s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité
 - Positionnement : Reconnaissance de l'environnement, mise en situation d'utilisation, gestes de commandement et de communication
 - Déplacement et manœuvres dans l'espace
 - Réalisation d'exercices de conduite et de manipulations, de difficulté croissante et adaptés à la catégorie de l'engin utilisé
 - Vérification et entretien d'usage à l'occasion de la prise et de la fin de poste

Modalités

Durée du stage : 2 jours (hors test CACES) pour les conducteurs expérimentés

3 jours (hors test CACES) pour les conducteurs débutants

Prix H.T. : nous consulter

Nombre de participants : 8 personnes maximum

Lieu du stage : dans vos locaux (salle de réunion équipée + terrain) avec engins de chantier fournis par vous à jour de leurs vérifications générales périodiques.